La république Algérienne démocratique populaire

Institut International des Etudes Supérieurs en Commerciales & Management



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de :

Technicien Supérieur en Comptabilité et Finance

Thème :

Les immobilisations

Selon le nouveau système comptable financier

Organisme d'accueil

Nolis Algérie Filiale de Cevital





Présenté par :

- **B**enaissa **S**adek
- **E**l **H**eddad **F**arida

Encadré par :

Mme Hammoudi

Promotion 2010



Remerciement :

Nous tenons à remercier notre encadrant : Madame Hammoudi pour l'orientation, la confiance, la patience qui ont constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être mené au bon port.

Qu'elle trouve dans ce travail un hommage vivant à sa haute personnalité.

Nous remerciements s'adresse aussi à notre institut, à l'entreprise où nous avons effectué notre stage.

Nous remercions également toute personnes ayant contribué de prés ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.



Dédicace:

Je dédie ce mémoire pour :

- Mon père qui ma vraiment soutenu dans mes études

- Ma mère qui m'a toujours encouragé

- Mes frères et mes amis

Sadek Benaissa



Dédicace:

Je dédie ce mémoire pour :

- Mon père et ma mère
- Mes frères
- Toute la famille Elhaddad
- Mes amies

Farida Elhaddad

Sommaire :

INTRODUCTION

Introduction :

Devant un environnement turbulent, une forte croissance de la demande et une concurrence acharnée, l'entreprise est amenée à suivre cette progression en diversifiant son investissement et en augmentant ses capacités de production afin de répondre aux besoins du marché ainsi que d'accroitre ses profits.

Pour ce, l'entreprise doit consacrer une part très importante de son budget pour l'investissement dans l'acquisition des immobilisations susceptible de créer une valeur ajoutée et assurer la continuité de son activité.

En effet, les immobilisations absorbent une grande partie du capital de l'entreprise et constituent la richesse de cette dernière vu qu'elles prennent une part importante dans l'actif du bilan et aussi sont caractérisées par leurs utilisations répétitives et durables.

Au fait, le système comptable algérien distingue trois types d'immobilisations :

- ✓ Immobilisations incorporelles : il s'agit d'immobilisations qui n'ont pas d'existence corporelle. Les immobilisations incorporelles comprennent ainsi les frais de recherche et de développement, le montant des

acquisitions des brevets ou bien encore des licences et les écarts d'acquisition.

- ✓ Immobilisations corporelles Cette rubrique regroupe les immeubles proprement dits, les constructions, les terrains ou bien encore les immobilisations en cours. Ces dernières concernent les immobilisations qui sont en cours de construction.
- ✓ Immobilisations Financières : il s'agit des prêts immobilisés, autres créances financières, titres de participation……

L'objet de ce mémoire de fin d'étude est de présenter le périmètre, les règles et les traitements comptables relatifs aux immobilisations chez NOLIS Algérie.

A cet effet, nous avons posé la question suivante afin de répondre comment Nolis Algérie a pu s'adapter au nouveau système financier (S.C.F) concernant les immobilisations ?

Ce présent mémoire est composé de deux parties, une partie théorique et une partie pratique.

La partie théorique consiste de plusieurs sections et chapitres qui traitent la notion de la comptabilité généralement, et la notion et les types des immobilisations précisément.

La partie pratique est le résultat de notre travail dans l’entreprise, elle consiste de plusieurs sections et chapitres qui définissent et représentent l’entreprise (Nolis Algérie), et qui traitent aussi les méthodes comptables utilisées par cette entreprise.

1ère Partie : Aspect théorique

Chapitre 1 : Notions de la comptabilité

Section 1 : Généralités

1.1- Définition de la comptabilité générale :

Il existe plusieurs définitions pour la comptabilité générale mais on peut extraire deux définitions fréquentes :

1er définition : la comptabilité générale est une technique d'enregistrement des faits économiques. Elle permet à la direction générale, grâce à l'image qu'elle donne de l'entreprise, d'en vérifier l'évolution, au banquier d'en apprécier la solvabilité et aux actionnaires d'en contrôler la gestion.

2eme- définition : La comptabilité est une technique quantitative de traitement de l'information. Cette définition de la comptabilité suppose, déjà l'existence d'un processus de saisie, d'enregistrement, de classement et de synthétisation de l'information.

1.2- Objectifs de la comptabilité générale :

1er objectif : Analyser la performance d'exploitation :

La comptabilité de gestion s'intéresse aux flux internes afin de calculer et d'expliquer des coûts, des marges et des résultats par produits, par service, par activité.

Elle met à la disposition des gestionnaires des informations nécessaires à la prise de décision stratégiques ou opérationnelles.

a- Coût : somme de charges relatives à un élément.

Exemple : la production d'une table entraîne :

- la consommation de matières premières (bois, structure métallique).
- la consommation de fournitures (visserie, colle, emballage).
- des frais de main d'œuvre.
- la consommation d'énergie.

b- Marge : différence entre un prix de vente et un coût. La marge est qualifiée à partir du coût auquel elle correspond.

Exemple : marge sur coût d'achat, marge sur coût de production.

c- Résultat : chiffre d'affaires – coût de revient (pour un élément donné).

Après analyse des résultats, les dirigeants disposent de plusieurs options :

- développer le rayon plus rentable pou améliorer le résultat global.
- réduire les coûts des rayons les moins rentables pour améliorer leur rentabilité.

2eme objectif : Evaluer les stocks :

Le droit comptable impose que les stocks doivent être valorisés :

- au coût d'achat pour les matières premières et marchandises.
- au coût de production pour les produits finis intermédiaires et finis.

3eme objectif : fournir des données pour les simulations :

Si le calcul des coûts est fait à posteriori, la comptabilité de gestion peut être prévisionnelle. On peut ainsi mesurer l'impact d'une modification de prix, de l'abandon d'un produit ou encore d'une campagne de promotion de ventes.

1.3- Les principes de la comptabilité générale :

1er principe : Principe de prudence

Prudence veut dire : présenter des informations comptables d'une façon qui ne surévalue pas les actifs, les produits, les bénéfices et qui, ne sous-évalue pas l'endettement, les charges et les pertes. Il sert à présenter des informations financières de manière sincère d'un exercice à l'autre.

2eme principe : Principe d'importance relative

Les comptes d'importance significative doivent être présentés séparément dans les états financiers.

Une information est considérée comme significative lorsque son omission est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les destinataires des états financiers.

3eme principe : Principe de spécialisation des exercices

La spécialisation implique que les produits sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés plutôt que dans l'exercice au cours duquel ils sont effectivement encaissés. Elle définit le moment auquel les revenus sont reconnus.

4eme principe : Principe de rattachement

Une institution engage des dépenses dans le but de générer des revenus. Les charges doivent donc être enregistrées dans le compte de résultat au cours du même exercice que les revenus qu'elles permettent de générer.

Section 2 : Système d'enregistrement comptable

2.1- Le compte :

2.1.1- Définition :

Le compte est la plus petite entité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables, Il est identifié par un numéro et un intitulé de compte et précise pour l'opération enregistrée sa date, son libellé, et le montant à porter au débit ou au crédit du compte. Les flux s'enregistrent dans des comptes, dans l'ordre chronologique.

Exemple :

104 : Ecart d'évaluation.

380 : Marchandises stockées.

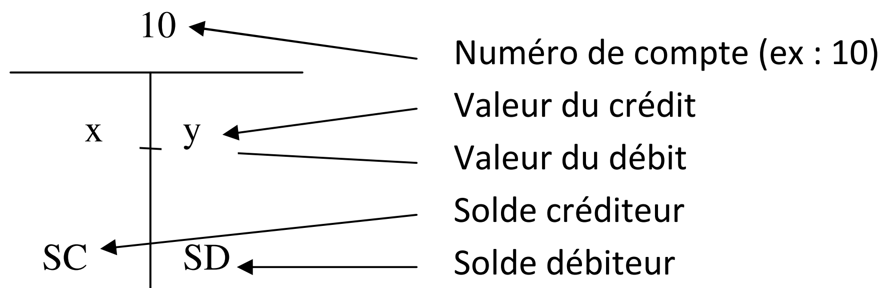
617 : Etudes et recherches.

Le système comptable financier (S.C.F) vous permettra de déterminer le compte comptable adéquat à l'opération à enregistrer.

2.1.2- Le fonctionnement et présentation :

Une écriture comptable est constituée d'au moins 2 lignes dont les montants sont obligatoirement équilibré : DEBIT = CREDIT.

Exemple d'écriture comptable :



2.2- Le journal :

2.2.1- Définition :

Le journal est un document comptable qui enregistre, de façon chronologique et continue, toutes les opérations économiques effectuées par l'entreprise au cours d'une période appelé exercice.

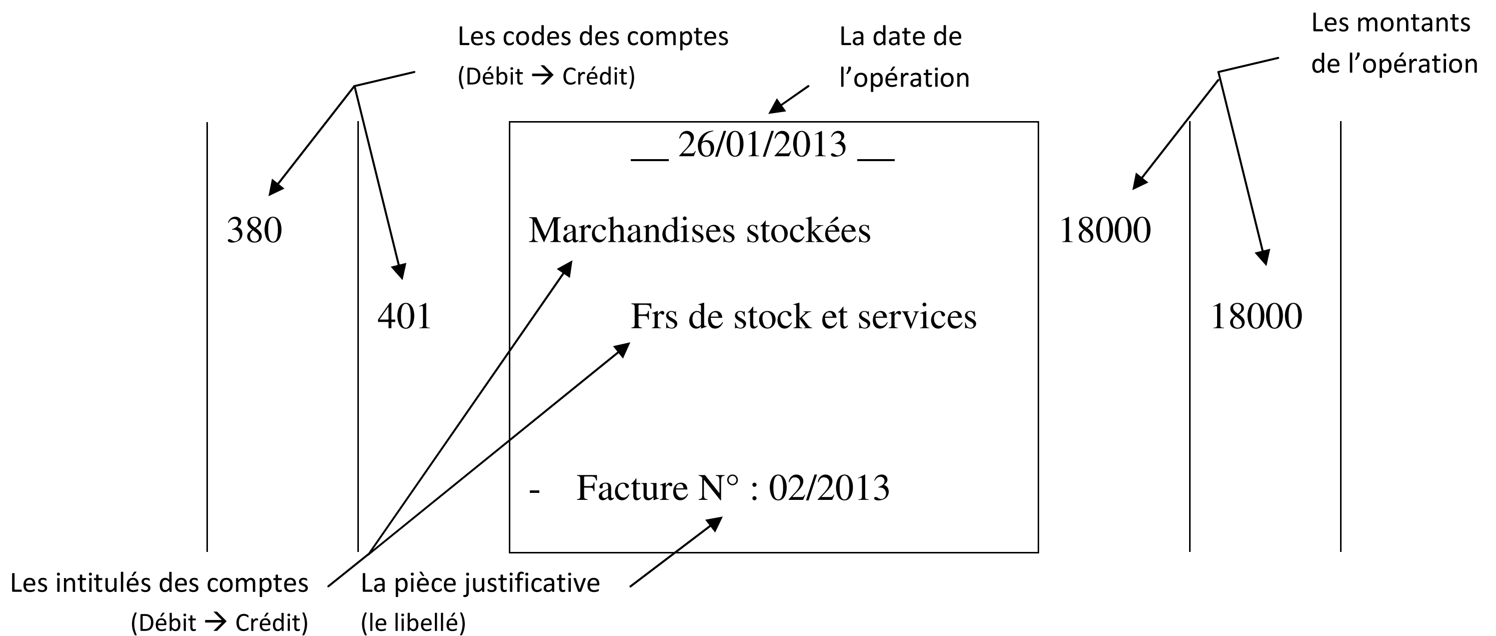
2.2.2- Présentation explicative :

Le livre journal doit être tenue avec soin sans blancs ni ratures et chaque article doit contenir les informations suivantes :

- La date de l'opération.
- L'intitulé et le code des comptes.
- Comptes (crédités ou débités).
- Le montant de l'opération.
- Les pièces justificatives (libellé).

Exemple :

Pour le cas d'achat d'une marchandise le 26/01/2013, on passe les écritures suivantes, sachant que le prix d'achat est 18 000,00 DA.



2.3- La balance :

2.3.1- Définition :

La balance est un document comptable qui reprend l'ensemble des comptes du grand livre.

Les comptes sont classés dans l'ordre du plan comptable, avec pour chaque compte ouvert, le total des mouvements qui ont eu lieu pendant l'exercice, ainsi que le solde de fin d'exercice.

Les totaux doivent respecter l'égalité : débit/crédit, de même les totaux des mouvements doivent être égaux aux totaux du journal.

La balance est un instrument de contrôle des enregistrements.

2.3.2- Présentation explicative :

BALANCE arrêtée au 31/12/20n					
numéro du compte	intitulé du compte	total débit	total crédit	solde débiteur	solde créditeur
	total				

2.4- Les états financiers :

2.4.1- Définition :

Toute entité entrant dans le champ d'application du présent système comptable établit annuellement des états financiers.

Les états financiers des entités autres que les très petites entités comprennent :

- un bilan
- un compte de résultat,
- un tableau des flux de trésorerie,
- un tableau de variation des capitaux propres,
- une annexe précisant les règles et méthodes comptables utilisées et fournissant des compléments d'informations au bilan et au compte de résultat.

2.4.2- Le Bilan : Le bilan décrit séparément les éléments d'actif et les éléments de passif. Il fait apparaître de façon distincte au moins les rubriques suivantes lorsqu'il existe des opérations concernant ces rubriques :

- A l'actif :

• les immobilisations incorporelles,

• les immobilisations corporelles,

• les amortissements

• les participations,

• les actifs financiers,

• les stocks,

• les actifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),

• les clients, les autres débiteurs et autres actifs assimilés (charges constatées d'avance),

• la trésorerie positive et équivalente de trésorerie positive,

- Au passif :

• les capitaux propres avant distributions décidées ou proposées après la date de clôture, en distinguant le capital émis (dans le cas de sociétés), les réserves, le résultat net de l'exercice et les autres éléments,

• les passifs non courants portant intérêt,

• les fournisseurs et autres créditeurs,

• les passifs d'impôt (en distinguant les impôts différés),

• les provisions pour charges et passifs assimilés (produits constatés d'avance)

• la trésorerie négative et équivalente de trésorerie négative.

Dans le cas de bilan consolidé :

• les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence,

• les intérêts minoritaires

Présentation d'un bilan :

Bilan au 31/12/20 n					
Actif				Passif	
Charges	Brut	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2010	Charges	Net au 31/12/20 n
Actif immobilisé				**Capitaux propres**	
- Immobilisations incorporelles				- Capital Social	
- Immobilisations corporelles				- Réserves	
- Immobilisations financières				- Résultat de l'exercice	
Sous Total				**Sous Total**	
Actif circulant				**Dettes**	
- Stocks				- Emprunts	
- Créances Clients				- Dettes Fournisseurs	
- Créances d'État				- Dettes Fiscales & Sociales	
- Disponibilités				- Autres Dettes	
Sous Total				**Sous Total**	
Total Actif				**Total Passif**	

2.4.3- Le compte de résultat : Le compte de résultat est un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entreprise au cours de l'exercice. Il ne tient pas compte de la date d'encaissement ou de décaissement. Il fait apparaître, par différence, le résultat net de l'exercice : bénéfice/profit ou perte.

Présentation d'un compte de résultat :

PREVISIONNEL	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**
CHIFFRE D'AFFAIRES			
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION			
REPRISE AMORTISSEMENT ET PROVISION			
AUTRES PRODUITS			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK MARCHANDISES			
ACHATS DE MATIERES PREMIERES			
VARIATION DE STOCK MATIERES PREMIERES			
SOUS TRAITANCE			
EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT			
FOURNITURES DE BUREAU			
ASSURANCES			
PUBLICITE			
DOCUMENTATION			
DEPLACEMENTS			
FRAIS DE DEPLACEMENTS			
POSTE			
TELECOMMUNICATIONS			
MAINTENANCE			
ELECTRICITE			
LOYER			
IMPOTS ET TAXES			
SALAIRES ET TRAITEMENTS			
CHARGES SOCIALES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES CHARGES			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			
RESULTAT D'EXPLOITATION			
PRODUITS FINANCIERS			
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			
INTERETS ET CHARGES FINANCIERES			
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			

IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS			
TOTAL DES CHARGES			
BENEFICE OU PERTE			

2.4.4- Le tableau de flux de trésorerie : Le tableau de flux de trésorerie a pour but d'apporter aux utilisateurs des états financiers une base d'évaluation de la capacité de l'entreprise à générer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des informations sur l'utilisation de ces flux de trésorerie.

Présentation d'un tableau de flux de trésorerie :

Période du../../.... Au../../....

	Note	N	N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles - Encaissement reçus des clients - Sommes versées aux fournisseurs et au personnel - Intérêts et autres frais financiers payés - Impôts sur les résultats payés			
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires			
- flux de trésorerie lié à des éléments extraordinaires (à préciser)			
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement - Décaissements sur acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles - Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles - Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières - Encaissements sur cessions d'immobilisations financières - Intérêts encaissés sur placements financiers - Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement - Encaissements suite à l'émission d'actions - Dividendes et autres distributions effectués - Encaissements provenant d'emprunts - Remboursements d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)			
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi – liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
Variation de trésorerie de la période			
Rapprochement avec le résultat comptable			

2.4.5- L'état de variation des capitaux propres : L'état de variation des capitaux propres constitue une analyse des mouvements ayant affecté chacune des rubriques constituant les capitaux propres de l'entité au cours de l'exercice.

Les informations minimales à présenter dans cet état concernent les mouvements liés :

• au résultat net de l'exercice,

• aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres,

• aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives,

• aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement…)

• aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

Présentation d'un état de variation des capitaux propres :

	Note	Capital social	Prime d'émission	Ecart d'évaluation	Ecart de réévaluation	Réserves et Résultat
Solde au 31 décembre N-2						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profits ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N-1						
Changement de méthode comptable						
Correction d'erreurs significatives						
Réévaluation des immobilisations						
Profit ou pertes non comptabilisés dans le compte de résultat						
Dividendes payés						
Augmentation de capital						
Résultat net de l'exercice						
Solde au 31 décembre N						

2.4.6- L'annexe des états financiers : L'annexe des états financiers comporte des informations sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :

- les règles et les méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers (la conformité aux normes est précisée, et toute dérogation est expliquée et justifiée),
- les compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du

bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres,

- les informations concernant les entités associées, les co-entreprises, les filiales ou la société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants : nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant ces transactions.

- les informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

Chapitre 2 : Les immobilisations

Section 1 : Les immobilisations corporelles

1.1- Définition des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles représentent l'ensemble des biens qui ont une consistance physique, et sur lesquels s'exerce un droit de propriété propre et absolu. Cette définition exclut les biens utilisés en location que cet institut inclut, sous certaines conditions, parmi les immobilisations.

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. Elle peut être évaluée au coût d'acquisition ou au coût de production.

1.2- Enregistrement d'une immobilisation corporelle :

1.2.1- Evaluation de l'entrée à l'actif :

Les comptes d'immobilisations corporelles sont débités, à la date d'entrée des actifs sous le contrôle de l'entité :

- de la valeur d'apport,
- du coût d'acquisition,
- du coût de production,

par le crédit, suivant le cas :

- D'un compte « Capital » (subdivision compte 10) ou du compte « Associés – opérations sur le capital » (subdivision compte 45 Groupe & associés) ;
- d'un compte 40 « Fournisseurs» ou autres comptes concernés ;
- d'un compte 73 – « Production immobilisée ».

1.2.2- Comptabilisation :

Les éléments suivants peuvent être distingués s'ils sont d'un montant significatif :

- 211 Terrains
- 212 Agencements et aménagements de terrain
- 213 Constructions
- 215 Installations techniques, matériel et outillage industriels
- 218 Autres immobilisations corporelles.

Et éventuellement :

- Installations générales, agencements, aménagements ;
- Matériels de transport ;
- Mobilier de bureau, matériels de bureau et matériels informatiques;
- Emballages récupérables.

Exemple :

Pour une acquisition d'un terrain le 01.01.2012, sachant que sa valeur est de : 2 000 000,00 DA, On passe l'écriture suivante dans le journal :

		__ 01/01/2012 __		
211		Terrains	2000000	
	404	Frs des immobilisations		2000000
		- Acquisition d'un terrain		

1.3- Les amortissements :

1.3.1- Définition :

L'amortissement est le fait d'inscrire au bilan la perte de valeur constatée sur les actifs. En effet, les actifs sont inscrits au bilan pour leurs valeurs comptables. Cette valeur comptable ne retranscrit pas la réalité puisque les actifs perdent de leur valeur au cours de leur durée de vie. La valeur comptable est exacte seulement au moment de l'achat de l'actif, c'est la valeur marchande du bien à cet instant.

L'amortissement est donc la pour constater cette perte de valeur comptable. Cette perte de valeur est due à deux éléments. Le premier est l'usure du bien, car l'utilisation régulière d'une machine par exemple, a pour effet d'user ses composants, elle peut tomber en panne, il faut alors changer telle ou telle pièce.

Cette dernière perd donc de la valeur au fur et à mesure de son utilisation.

L'amortissement se fait alors, en fonction de l'utilisation de l'actif.

La deuxième raison de la perte de valeur est l'obsolescence. Cela est lié aux diverses innovations technologiques. Si on prend le cas de notre machine, il pourrait y avoir une autre machine ayant la même fonction mais avec un rendement supérieur, notre machine perd donc de sa valeur.

NB : L'amortissement d'un actif commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés. Cette date correspond généralement à la mise en service de l'actif.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

Le mode d'amortissement doit permettre de traduire au mieux le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité ; il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Toutefois, toute modification significative de l'utilisation prévue, par exemple durée ou rythme de consommations des avantages économiques attendus de l'actif, entraine la révision prospective de son plan d'amortissement. De même, en cas de dotation ou de reprise de dépréciations résultant de la comparaison entre la valeur actuelle d'un actif immobilisé et sa valeur nette comptable, il convient de modifier de manière prospective la base amortissable.

Les contraintes fiscales posées à l'amortissement et notamment le fait de ne pouvoir le déduire du résultat fiscal s'il n'est pas comptabilisé, font que l'amortissement fiscal doit être constaté, quelle que soit la situation de l'entreprise et même s'il ne correspond pas à une vraie dépréciation. Ceci explique l'utilisation de l'amortissement dérogatoire.

1.3.2- Typologie des amortissements :

A) Amortissement linéaire :

La méthode de l'amortissement linéaire, c'est-à-dire un étalement égalitaire de la valeur amortissable de l'immobilisation sur sa durée d'utilisation, ce mode d'amortissement est généralement utilisé, lorsque les niveaux des avantages économiques associés à l'immobilisation ne varient pas sensiblement, d'un exercice à un autre.

L'annuité d'amortissement déductible est constante : elle est obtenue en divisant le prix de revient de l'élément d'actif par la durée normale de l'utilisation.

B) Amortissement Dégressif :

Dans l'amortissement dégressif, le taux d'amortissement est obtenu en multipliant l'amortissement linéaire par des coefficients variables suivant la durée d'utilisation de l'immobilisation. Les annuités de l'amortissement ne sont pas constantes, l'intérêt de ce mode d'amortissement pour la trésorerie est que

l'entreprise va pouvoir déduire immédiatement, après avoir acquis le bien, une somme élevée.

C'est une forme d'incitation fiscale à l'investissement.

Ce mode d'amortissement est un régime facultatif, mais le choix est irrévocable (pour l'entreprise). C'est une décision de gestion opposable à l'AF (l'administration fiscale ne pourra substituer un autre type d'amortissement). Aussi, l'amortissement dégressif est obligatoire lorsque le niveau des avantages économiques décroît d'un exercice à un autre.

Les caractéristiques de ce mode d'amortissement sont :

- Il concerne les biens acquis à l'état neuf

- Le point de départ est le premier jour du mois d'acquisition

- L'amortissement annuel = valeur nette d'amortissement * (taux usuel linéaire * coefficient d'utilisation)

- Les coefficients d'utilisation :

1.5 pour les biens dont la durée d'amortissement est de 3 ou 4 ans

2 pour les biens dont la durée d'amortissement est de 5 ou 6 ans

3 pour les biens dont la durée d'amortissement est supérieure à 6 ans.

C) Amortissement Progressif :

Le système de l'amortissement progressif ne fixe pas de liste quant aux investissements susceptibles d'y ouvrir droit.

Mais ce type d'amortissement offre des possibilités d'autofinancement réduites aux entreprises durant les premières années de la période d'amortissement.

L'amortissement progressif est obtenu en multipliant la base amortissable par une fraction admettant comme numérateur le nombre correspondant à la durée d'utilisation déjà courue comme dénominateur n (n+1) / 2, n'étant le nombre d'années d'amortissement.

1.3.3- Comptabilisation :

Les comptes 281 du SCF sont crédités des amortissements pour dépréciation par le débit des comptes 681 et sont portés en soustraction de l'actif.

Exemple :

Pour un terrain de : 2 000 000,00 DA acquis le : 01.01.2012, On passe l'écriture de la dotation d'amortissement linéaire au 31.12.2012 comme suit, sachant que le taux d'amortissement est : 20%

La valeur de la dotation = $\frac{2000000 \times 12 \times 20}{1200} = 400000\ DA7$

		__ 31/12/2012 __		
681		Dotation aux Amort.	400000	
	281	Amort. Immo. Corpo.		400000
		- Dotation aux amortissements		

1.4- Dépréciation d'un actif corporel :

1.4.1- Définition :

La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

1.4.2- Comptabilisation :

Outre les dotations aux amortissements, les traitements comptables relatifs aux dépréciations des immobilisations corporelles interviennent lors des travaux de fin d'exercice.

Les écritures sont saisies dans le journal auxiliaire des « Opérations Diverses » ou générées automatiquement à partir d'un logiciel de gestion des immobilisations.

La dotation pour dépréciation constitue :

- Une charge calculée,

- Une diminution de valeur pour élément d'actif.

Exemple :

Pour le cas d'une dépréciation d'une machine on passe l'écriture suivante, sachant que la valeur du dépréciation est : 3 000 DA

		__ 31/12/2012 __		
681		Dotation aux Amort/Pertes Val.	3000	
	2915	Dépré. Actif. Corpo.		3000
		- Dotation pour dépréciation		

1.5- Cession des actifs immobilisés :

1.5.1- Définition :

Le régime des plus-values et des moins-values professionnelles s'applique lorsqu'un élément faisant partie de l'actif immobilisé de l'entreprise fait l'objet d'une cession ou est affecté par un événement ayant pour résultat sa sortie de l'actif.

Tant qu'elles sont latentes, les plus-values et les moins-values n'ont pas d'incidence sur le résultat fiscal. Les moins-values se rapportant à des éléments d'actif non amortissables peuvent toutefois être constatées par voie de provisions. Les plus-values sont prises en compte pour la détermination du résultat fiscal dès qu'elles sont réalisées, et notamment lors de la survenance des événements suivants :

• vente, quelles que soient les modalités de paiement du prix

• destruction ou mise hors service d'un élément d'actif

• transfert d'un élément d'actif dans le patrimoine privé • cessation d'entreprise et événements assimilés

En principe, la plus-value est égale à l'excédent du prix de cession sur la valeur nette comptable.

1.5.2- Comptabilisation :

Le compte 675 est débité du montant de la valeur comptable des éléments d'actif cédés (valeur d'origine moins amortissements cumulés). Celle-ci ne tient pas compte, s'il y a lieu, des provisions pour dépréciation. Le prix de vente H.T. de l'immobilisation cédée est enregistré au crédit du compte 775. Le résultat de cession apparaît ainsi par différence entre les montants portés aux comptes 675 et 775.

Exemple :

Le 13.02.2011 une entreprise vente une machine pour un prix de : 500 000 DA, le prix d'achat de la machine est 600 000 DA, la machine a été acquis le : 03.01.2010 et amortis linéairement pour un taux de 20%.

Les écritures de la cession sont :

_ La dotation à l'amortissement pour l'année 2011

La valeur = $\frac{500000 \times 1 \times 20}{1200} = 8333.33\ DA$

Donc la valeur du compte 281 pour cette machine est :

La valeur de la dotation 2010 + la valeur de la dotation 2011

= 100000 + 8333,33 = 108 333,33 DA

		__ 31/12/2011 __		
681		Dotation aux Amort.	8333.33	
	281	Amort. Immo. Corpo.		8333.33
		- Dotation aux amortissements		

_ L'écriture de la cession :

		__ 13/02/2011 __		
281		Amort. Immo. Corpo.	108333.33	
675		Val. Compta. Actif cédés	391666.67	
	215	Matériels et outillage.		500000
		- Cession d'une machine		

1.6- Approche par composants :

Elle consiste à subdiviser les immobilisations corporelles en parties distinctes et à comptabiliser chaque élément séparément. Cette ventilation doit être effectuée lorsque les durées d'utilité sont différentes ou lorsque les avantages procurés à l'entreprise s'effectuent selon des rythmes inégaux. Plusieurs exemples peuvent être cités, mettant en avant des durées d'utilisation non identiques pour la structure de l'immobilisation d'une part, et, d'autre part, pour certains composants tels que :

•pour un avion : moteurs, sièges,…

•pour un immeuble : toiture, chaufferie, ascenseurs,…

•pour un véhicule : pneus, éléments mécaniques,…

Les éléments mentionnés ci-dessus font l'objet de remplacements à intervalles réguliers et correspondent à une première catégorie de composants.

Par ailleurs, selon le référentiel international, une seconde catégorie de composants est constituée par les dépenses dites de gros entretien, qui donnaient généralement lieu à constitution de provisions pour grosses réparations. Cette solution est en harmonie avec la norme IAS 37 qui n'admet pas que les dépenses de grosses réparations puissent faire l'objet de provisions. Cette norme considère que l'entreprise n'aura à encourir de telles charges que si elle décide de continuer à exploiter le bien.

Or, la réglementation nationale, contrairement au référentiel IASB, n'impose pas cette solution, et autorise encore les dotations aux provisions pour grosses réparations.

Section 2 : Les immobilisations incorporelles

2.1- Définition :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et d'utilisation durable sans substance physique, qui permet à l'entreprise d'avoir une certaine pérennité.

2.2- Evaluation :

Les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme pouvant être immobilisées, mais comme des charges :

- les dépenses de formation

- les dépenses de publicité et de promotion

- les dépenses liées au démarrage d'une activité

- les dépenses de délocalisation ou de réorganisation

- les dépenses de recherche

- les dépenses sur immobilisations incorporelles existantes sauf augmentation de performance

Types d'immobilisations incorporelles possibles

Les immobilisations acquises suite à un regroupement d'entreprises ou non :

- Marques

- Fichier clients

- Base de données...

- Goodwill (écart d'acquisition non amortissable selon l'IFRS 3)

Les immobilisations incorporelles générées en interne

Les dépenses de développement sont acceptées si :

- Elles constituent une ressource contrôlée par l'entreprise

- Elles sont susceptibles de générer des avantages économiques dans le futur

- Leur coût de production peut être identifié.

Les marques, fichiers clients ou bases de données générés en interne ne sont pas considérés comme des actifs incorporels et ne peuvent pas être inscrits à l'actif.

- Ces immobilisations ne sont pas systématiquement amortissables.

- Ces immobilisations peuvent être réévaluées sur option (rare) à la valeur de marché : « fair value ».

2.3- Comptabilisation :

Les éléments suivants peuvent être distingués s'ils sont d'un montant significatif :

- 203 Frais de développement immobilisables
- 204 Logiciels informatiques et assimilés
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques
- 207 Ecart d'acquisition
- 208 Autres immobilisations incorporelles

Exemple :

Pour une acquisition d'un logiciel informatique le 01.03.2012, sachant que sa valeur est de :

400 000,00 DA, On passe les écritures suivantes dans le journal :

		__ 01/03/2012 __		
204		Logiciels informatiques..	400000	
	404	Frs des immobilisations		400000
		- Acquisition d'un logiciel informatique		

2.4- Comptabilisation des amortissements pour les immobilisations incorporelles :

Les comptes 280 du SCF sont crédités des amortissements pour dépréciation par le débit des comptes 681 et sont portés en soustraction de l'actif.

Exemple :

Pour un logiciel de : 400 000,00 DA acquis le : 01.03.2012, On passe l'écriture de la dotation d'amortissement linéaire au 31.12.2012 comme suit, sachant que le taux d'amortissement est : 20%

La valeur de la dotation = $\frac{400000 \times 10 \times 20}{1200} = 66666.66\ DA7$

		__ 31/12/2012 __		
681		Dotation aux Amort.	66666.66	
	2804	Amort. Immo. Incorpo.		66666.66
		- Dotation aux amortis.		

Section 3 : Les immobilisations financières

3.1- Définition :

Les immobilisations financières désignent l'ensemble des participations détenues par une entreprise.

Ainsi ils se comprennent les prêts qu'elle a consentis à d'autres sociétés, les autres créances liées à ses participations financières ou, enfin, aux titres qui correspondent à ses participations conséquentes au capital d'autres entreprises

3.2- Evaluation :

Les catégories d'immobilisations financières sont les suivantes :

- Parts dans les entreprises liées ou créances sur des entreprises liées

- Participations et créances rattachées à des participations

- Titres de participation
- Titres évalués par équivalence
- Autres formes de participation
- Créances rattachées à des participations
- Créances rattachées à des sociétés en participation
- Versements à effectuer sur des titres de participation non libérés

- Autres immobilisations financières

- Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité portefeuille

- Titres immobilisés
- Titres immobilisés de l’activité portefeuille
- Prêts
- Dépôts et cautionnements versés
- Autres créances immobilisées
- Actions propres
- Versements à effectuer sur des titres immobilisés non libérés

3.3- Comptabilisation :

Les éléments suivants peuvent être distingués s’ils sont d’un montant significatif :

- 271 Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille

- 272 Titres représentatifs de droit de créance (obligations, bons)

- 273 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

- 274 Prêts et créances sur contrat de location-financement

- 275 Dépôts et cautionnements versés

- 276 Autres créances immobilisées

- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés

Exemple :

Pour une acquisition de 1000 titres le 01.07.2012, sachant que leurs valeurs est de :

1000,00 DA/Titre, On passe les écritures suivantes dans le journal :

Calcule : 1000 titres x 1000 DA/Titre = 1 000 000,00 DA

		__ 01/07/2012 __		
273		Titres immobilisés..	1000000	
	404	Frs des immobilisations		1000000
		- Acquisition de 1000 titres		

2.4- Comptabilisation des amortissements pour les immobilisations financières :

Les comptes 287 du SCF sont crédités des amortissements pour dépréciation par le débit des comptes 681 et sont portés en soustraction de l'actif.

Exemple :

Pour 1000 titres de : 1 000,00 DA/Titre acquis le : 01.07.2012, On passe l'écriture de la dotation d'amortissement linéaire au 31.12.2012 comme suit, sachant que le taux d'amortissement est : 20%

La valeur de la dotation = $\frac{1000000 \times 6 \times 20}{1200} = 100000\ DA$

		__ 31/12/2012 __		
681		Dotation aux Amort.	100000	
	2873	Amort. Immo. Financ.		100000
		- Dotation aux amortis.		

2ème Partie : Aspect pratique

Chapitre 1 : Présentation de l'Entreprise





1.1- Historique :

Nolis Spa, société maritime de transport de marchandises, appartient intégralement au groupe industriel Cevital Algérie. Elle a été créée en décembre 2000 et a acquis son premier navire de type tanker sous pavillon algérien en avril 2001. Nolis constitue le premier armement privé d'Algérie et le support logistique naturel de Cevital qui représente à court terme un potentiel de fret de plus de 2 millions de tonnes par an. Malgré son jeune âge, elle est entrée de plain-pied déjà dans le marché international de l'affrètement et de frètement. Elle travaille avec les plus grands affréteurs /fréteurs dans le domaine des huiles végétales, du sucre roux et des céréales, en attendant l'entrée imminente dans les oléagineux.

1.2- Missions et services :



Nolis réalise aux moyens de trois navires en propriété et affrétés le transport des matières premières du Groupe Cevital destinées à l'importation et l'exportation.

Premier armateur privé en Algérie, NOLIS-SPA est organisée en compagnie d'armement intégrant les fonctions suivantes:

- Ship management.
- Transport maritime de marchandises en Tramping et en ligne régulière.
- Affrètement et frètement.
- Consignation.

Ship management :

L'activité Armement & Technique concerne exclusivement les navires en propriété; sa mission principale consiste à:

- Mettre à la disposition de la structure commerciale des navires performants au coût minimum, conformes à la réglementation internationale.
- Mettre en application le SMS de la compagnie, en particulier ce qui touche la sécurité des vies humaines à bord et la protection de l'environnement maritime.
- La représentativité du pavillon national et du pavillon NOLIS sur les plans national et international.

Affrètement & Frètement

NOLIS est doté d'une structure spécialisée dans l'affrètement en charge des achats FOB du groupe CEVITAL et d'éventuels opérateurs nationaux, ainsi que le frètement des capacités propres sur le marché international.

Exploitation Commerciale Tramp :

NOLIS est dotée d'une structure tramping en charge de l'exploitation commerciale des navires en propriété et affrétés pour le transport des

marchandises en vrac et ce, pour le compte de CEVITAL groupe et des clients tiers.

Exploitation Commerciale ligne régulière :

NOLIS est dotée d'une structure Ligne régulière naissante en charge de l'exploitation des navires en propriété et affrétés.

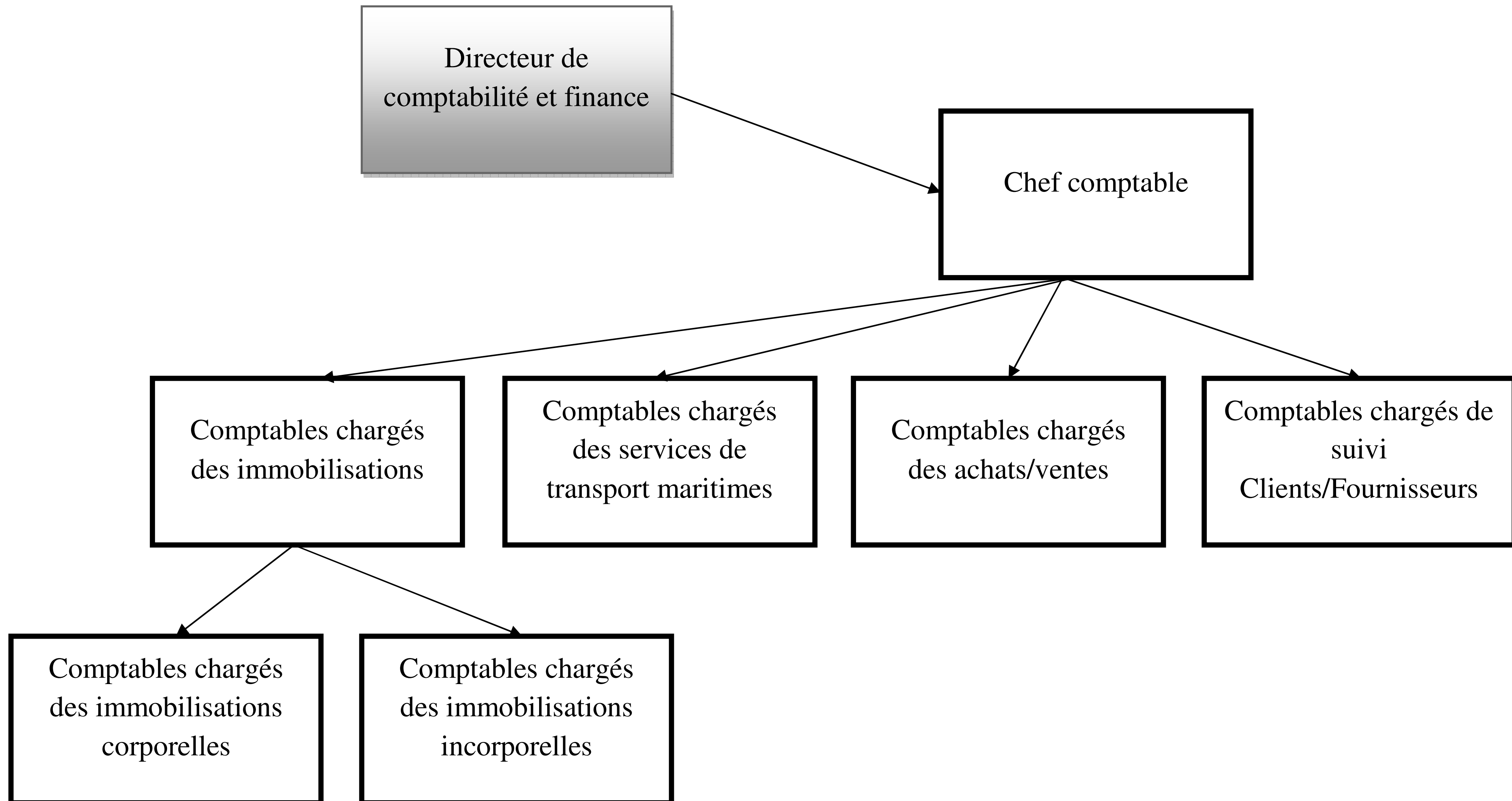
La mise en place d'un service de ligne régulière RO-RO NOLIS en méditerranée vise dans un premier temps, à soutenir les exportations et les importations des filiales CEVITAL (MFG, Ceviagro, Numidis…) et dans un deuxième temps, le recrutement de fret tiers qui permettra d'optimiser la capacité restante des navires.

Consignation :

Effectuer pour les besoins de NOLIS et des clients tiers différentes prestations à savoir :

- Les opérations de réception et de livraison des Marchandises,
- la conduite administrative du navire auprès des autorités,
- L'assistance au navire pendant son séjour dans le port ainsi que la prise en charge des frais et d'autres charges liées a l'escale du navire dans le port,
- Réaliser toutes les opérations (Prestations) liées au courtage et à la documentation.

1.3- Organigramme du service comptabilité



Chapitre 2 : Cas pratique

Section 1 : Les immobilisations corporelles

1.1- L'acquisition d'une immobilisation chez NOLIS :

On prend par exemple l'acquisition d'un téléphone portable Black Berry Curve avec ses accessoires le 15.03.2012.

Le comptable utilise le logiciel SAGE Comptabilité pour comptabiliser cette activité comme suit :

NOLIS SPA

Brouillard de Saisie

090A05 ACHAT DE FOUR SERVICES CONSIGNAI

Période du 01/03/12
au 31/03/12
Tenue de compte : DA

Sage 100 Comptabilité pour SQL Server 16.05 Date de tirage 21/06/12 à 09:33:10 Page : 1

Jour	N° pièce	N° compte	N° tiers	Libellé écriture	Mvts débit	Mvts crédit
150312	217	21860000000	S7990000	01 Black Berry et accessoires	18 500,00 DA	
150312	217	40411010000	FR000570	01 Black Berry et accessoires		18 500,00 DA
				Totaux	18 500,00 DA	18 500,00 DA

1.2- L'amortissement d'une immobilisation corporelle chez NOLIS :

Le logiciel SAGE établis automatiquement un tableau d'amortissement concernant le produit acquis (pour notre cas, un téléphone portable Black Berry Curve et ces accessoires), Ce tableau intitulé Plan d'amortissement économique affiche les dotations annuelles en mode linéaire et avec précision suffisante.

Plan d'amortissement économique

NOLIS SPA

Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 09:39:02 Page : 1

Immobilisation 09COMU0109 BLACK BERRY CURVE

Valeur acquisition 18 500,00 DA Qté initiale 1 Qté restante 1

Date départ 15/03/2012 Mode Linéaire Durée 5 ans

Exercice	Type	Valeur début	Dot. amort.	Valeur fin
2012	Si	18 500,00 DA	3 083,33 DA	15 416,67 DA
2013	Si	15 416,67 DA	3 700,00 DA	11 716,67 DA
2014	Si	11 716,67 DA	3 700,00 DA	8 016,67 DA
2015	Si	8 016,67 DA	3 700,00 DA	4 316,67 DA
2016	Si	4 316,67 DA	3 700,00 DA	616,67 DA
2017	Si	616,67 DA	616,67 DA	

Légende : Cl : Clôturée An : Antérieure Ca : Calculée Sa : Saisie Ce : Dotation de sortie Si : Simulée
Rd : Reprise dérogatoire Rf : Révision Ré : Réévaluation In : Inventaire Ex : Rebut Cu : Cumulée
Ld : Limitation dérogatoire Fu : Fusion

Pour notre cas, le téléphone portable et ses accessoires sont amortissable dans 5 ans, dont sont prix d'acquisition est de : 18500,00 DA et la date d'acquisition est le 15.03.2012 donc :

Pour M1 la 1ère dotation : $M1 = \frac{18500 \times 20 \times 10}{1200} = 3083.33\ DA$

Après avoir établis le plan d'amortissement et calculer la valeur de la dotation, le comptable doit passer l'écriture de la dotation de l'immobilisation fin d'exercice soit le 31.12.2012, Cette écriture doit être passé sur le tableau qu'on appelle le journal comptable au niveau de l'entreprise comme suit :

Journal comptable

IOLIS SPA

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Tenue de compte : DA

age 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 09:40:32 Page : 1

Date	Numéro de compte	Libellé	Mouvements	
			Débit	Crédit
1/12/2012	68111000000	Dot. amort. BLACK BERRY CURVE	3 083,33 DA	
1/12/2012	28186000000	Dot. amort. BLACK BERRY CURVE		3 083,33 DA
		Totaux du journal	3 083,33 DA	3 083,33 DA

1.3- La cession d'une immobilisation chez NOLIS :

Pour le cas de la sortie d'un rebut, On prend l'exemple d'une Machine à laver LG de 7 Kg le 31/12/2011.

Le logiciel Sage comptabilité établis le tableau d'amortissement économique :

Plan d'amortissement économique

NOLIS SPA — Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 — Date tirage : 21/06/2012 à 09:17:02 — Page : 1

Immobilisation 09ANHO0054 Machine à laver LG 7 Kg
Valeur acquisition 34 017,09 DA — Qté initiale 1 — Qté restante 0
Date départ 06/01/2009 — Mode Linéaire — Durée 5 ans

Exercice	Type	Valeur début	Dot. amort.	Valeur fin
2009	An	34 017,09 DA	6 803,42 DA	27 213,67 D/
2010	An	27 213,67 DA	6 803,42 DA	20 410,25 D/
2011	Ce	20 410,25 DA	6 803,42 DA	13 606,83 D/
2011	Ex	13 606,83 DA	13 606,83 DA	

Légende : Cl : Clôturée An : Antérieure Ca : Calculée Sa : Saisie Ce : Dotation de sortie Si : Simulée Rd : Reprise dérogatoire Rf : Révision Ré : Réévaluation In : Inventaire Ex : Rebut Cu : Cumulé Ld : Limitation dérogatoire Fu : Fusion

Pour solder les comptes on utilise les écritures de virement de poste à poste suivantes :

Journal comptable

NOLIS SPA — Période du 01/01/2011 au 31/12/2011 — Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 — Date tirage : 21/06/2012 à 09:22:37 — Page : 1

Date	Numéro de compte	Libellé	Mouvements Débit	Crédit
31/12/2011	21823300000	Virement poste à poste Machine à la	34 017,09 DA	
31/12/2011	21823080000	Virement poste à poste Machine à la		34 017,09 D
31/12/2011	28181080000	Virement poste à poste Machine à la	13 606,84 DA	
31/12/2011	28181330000	Virement poste à poste Machine à la		13 606,84 D
		Totaux du journal	47 623,93 DA	47 623,93 D

Puis on passe les écritures de la dotation pour cette année :

Journal comptable

NOLIS SPA

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 09:21:52 Page : 1

Date	Numéro de compte	Libellé	Mouvements	
			Débit	Crédit
31/12/2011	68111000000	Dot. sorties Machine à laver LG 7 K	6 803,42 DA	
31/12/2011	28181330000	Dot. sorties Machine à laver LG 7 K		6 803,42 D/
31/12/2011	65205000000	Dot. sorties except. Machine à lave	13 606,83 DA	
31/12/2011	28181330000	Dot. sorties except. Machine à lave		13 606,83 D/
		Totaux du journal	20 410,25 DA	20 410,25 D/

Et enfin on passe les écritures de la cession et la sortie de l'immobilisation (Une machine à laver LG de 7 Kg)

Journal comptable

NOLIS SPA

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 09:22:24 Page : 1

Date	Numéro de compte	Libellé	Mouvements	
			Débit	Crédit
31/12/2011	28181330000	Sorties Machine à laver LG 7 Kg	34 017,09 DA	
31/12/2011	21823300000	Sorties Machine à laver LG 7 Kg		34 017,09 D/
		Totaux du journal	34 017,09 DA	34 017,09 D/

1.4- Tableau du compte 218 :

Section 2 : Les immobilisations incorporelles

2.1- L'acquisition d'une immobilisation incorporelle chez NOLIS :

L'entreprise a acquis un logiciel informatique le 03.01.2012 dont le numéro de facture partielle est : 01-1/12/11 sachant que le payement doit être effectué en 3 tranches, 60% pour la 1ere, 30% pour la 2eme, et 10% pour la 3eme.

Notre facture : 01-1/12/11 est celle de la 1ère tranche, sachant que le montant global de ce logiciel est de 2 000 000,00 DA donc le montant de la 1ère facture est : $2000000 \times 60\% = 1200000\ DA$

Le comptable utilise le logiciel SAGE Comptabilité pour comptabiliser cette activité comme suit :

NOLIS SPA

Brouillard de Saisie

090A06 ACQUISITIONS INVESTISSEMENTS

Période du 01/01/12 au 31/01/12

Tenue de compte : DA

Sage 100 Comptabilité pour SQL Server 16.05 Date de tirage 21/06/12 à 09:58:29 Page :

Jour	N° pièce	N° compte	N° tiers	Libellé écriture	Mvts débit	Mvts crédit
030112	10	20400000000		LOGICIEL SYSTEME INFORM GEST CONTEN	2 000 000,00 DA	
030112	10	40840000000	FR000632	LOGICIEL SYSTEME INFORM GEST CONTEN		1 200 000,00 D
030112	10	40840000000	FR000632	LOGICIEL SYSTEME INFORM GEST CONTEN		600 000,00 D
030112	10	40840000000	FR000632	LOGICIEL SYSTEME INFORM GEST CONTEN		200 000,00 D
				Totaux	2 000 000,00 DA	2 000 000,00 D

2.2- L'amortissement d'une immobilisation incorporelle chez NOLIS :

Le logiciel SAGE comptabilité établis automatiquement même pour les immobilisations incorporelles un tableau d'amortissement concernant le produit acquis (pour notre cas, un logiciel informatique).

Plan d'amortissement économique

NOLIS SPA

Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 08:49:35 Page : 1

Immobilisation	09LOGI0013	LOGICIEL GESTION CONTENEURS			
Valeur acquisition	2 000 000,00 DA	**Qté initiale**	1	**Qté restante**	1
Date départ	03/01/2012	**Mode**	Linéaire	**Durée**	5 ans

Exercice	Type	Valeur début	Dot. amort.	Valeur fin
2012	Si	2 000 000,00 DA	400 000,00 DA	1 600 000,00 D/
2013	Si	1 600 000,00 DA	400 000,00 DA	1 200 000,00 D/
2014	Si	1 200 000,00 DA	400 000,00 DA	800 000,00 D/
2015	Si	800 000,00 DA	400 000,00 DA	400 000,00 D/
2016	Si	400 000,00 DA	400 000,00 DA	

Légende : Cl : Clôturée An : Antérieure Ca : Calculée Sa : Saisie Ce : Dotation de sortie Si : Simulée
Rd : Reprise dérogatoire Rf : Révision Ré : Réévaluation In : Inventaire Ex : Rebut Cu : Cumulée
Ld : Limitation dérogatoire Fu : Fusion

Pour notre cas, le logiciel est amortissable dans 5 ans, dont sont prix d'acquisition est de : 2 000 000,00 DA et la date d'acquisition est le 03.01.2012 donc :

Pour M1 la 1ère dotation : $M1 = \frac{2000000 \times 20 \times 12}{1200} = 400000\ DA$

Après avoir établis le plan d'amortissement et calculer la valeur de la dotation, le comptable doit passer l'écriture de la dotation de l'immobilisation fin d'exercice soit le 31.12.2012, Cette écriture doit être passé sur le tableau qu'on appelle le journal comptable au niveau de l'entreprise comme suit

NOLIS SPA

Journal comptable

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012
Tenue de compte : DA

Sage 100 Immobilisations pour SQL Server 16.05 Date tirage : 21/06/2012 à 09:00:55 Page : 1

Date	Numéro de compte	Libellé	Mouvements	
			Débit	Crédit
31/12/2012	68112000000	Dot. amort. LOGICIEL GESTION CONTEN	400 000,00 DA	
31/12/2012	28040000000	Dot. amort. LOGICIEL GESTION CONTEN		400 000,00 DA
		Totaux du journal	400 000,00 DA	400 000,00 DA

CONCLUSION

La conclusion :

Vu l'importance des immobilisations au sein de l'entreprise NOLIS Algérie, ces dernières doivent subir un certain contrôle de la part du comptable. Ce contrôle est généralement effectué par le chef comptable.

L'objectif de ce contrôle est de

1- S'assurer que les montants inscrits aux postes d'immobilisations reflètent l'intégralité :

- des biens dont l'entreprise est propriétaire et qu'elle utilise
- des coûts encourus pour l'acquisition ou la création de ces biens

2- S'assurer que les montants figurants en dotations aux amortissements et en amortissements cumulés reflètent l'intégralité des amortissements calculés conformément aux principes comptables généralement admis et de façon constante.
3- A la fin des contrôles effectués, porter un jugement sur les postes principaux
4- s'assurer que les principes comptables sont respectés

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie :

- Les principes fondamentaux de la comptabilité – CGPA – Paris 2005.
- Comptabilité et gestion de l'Entreprise – Michel Hamon – Paris 2006.
- Introduction à la comptabilité, cas pratique – Charlotte Disle, Anne – Marie Bouvier – Paris 2008 – Edition Dunod ISBN : 978-2-10-0539-10-9.
- Mémoire de fin d'étude : La gestion des investissements – Hbar Hasna – Alger 2007 – Ecole INIESCOM.

ANNEXES

Position géographique :

